



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 20 janvier 2020, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présentes :
Madame Diane Dufresne, directrice générale par
intérim
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

20-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbaux des séances du 2 et 18 décembre 2019
- 1.3. Proposition de renouvellement de l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon





Ville de Candiac

- 1.4. Cour municipale commune Candiac-Ste-Catherine - révision de l'entente - comité intermunicipal
- 1.5. Appui - financement des services de police municipaux
- 1.6. Appui à la Fédération québécoise des municipalités concernant la réforme sur la fiscalité agricole

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

- 3.1. Octroi de contrat - système de gestion de contenu du site Web - emprunt au fonds de roulement

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - décembre 2019
- 4.2. Dépôt - rapport des virements budgétaires - période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019
- 4.3. Adoption budget et quote-part 2020 - Régie intermunicipale de police Roussillon
- 4.4. Quote-part 2020 - Autorité régionale de transport métropolitain
- 4.5. Quote-part 2020 - MRC de Roussillon
- 4.6. Reconductions des contrats 2020 - applications ACCEO et PG Solutions
- 4.7. Autorisation de dépenses - acquisition d'équipements - projets d'immobilisations - emprunt au fonds de roulement

5. SERVICES JURIDIQUES

- 5.1. Demande d'ordonnance de démolition au 17, avenue de Genève - entente - autorisation de signature

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Aide financière - athlètes
- 6.2. Aide financière - Programme d'aide de création d'organisme
- 6.3. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
- 6.4. Aide financière 2020 - Programme action jeunesse de Candiac (Maison des jeunes l'Antidote)
- 6.5. Signataires autorisés - demande de permis d'alcool





7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 3 décembre 2019 au 20 janvier 2020
- 7.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2020-01
- 7.3. Embauche - employé cadre - *chef de section, Mécanique, Service des travaux publics*
- 7.4. Embauche - employé cadre - *architecte paysagiste - chargé de projets, division Génie, Service du développement*
- 7.5. Embauche - col blanc régulier - *technicien, ressources humaines*
- 7.6. Embauche - *pompier régulier à temps partiel, division Incendie*
- 7.7. Embauches - *pompiers réservistes à temps partiel, division Incendie*

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

- 8.1. Octroi de contrat - acquisition d'un véhicule utilitaire sport - appel d'offres 1917-SI

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Autorisation de dépenses - projets d'immobilisations - excédent de fonctionnement non affecté
- 9.2. Autorisation de dépenses - piste de vélo BMX - projet d'immobilisations - fonds de parcs et terrains de jeux
- 9.3. Demande de prolongation de délai - *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - projet de piste cyclable sur le boulevard Montcalm Nord*
- 9.4. *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - véloce III - volet 3 - adoption du rapport des travaux sur la Route verte*

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 10 décembre 2019
- 10.2. Demandes de dérogation mineure - 22A, 26 et 26A, boulevard Marie-Victorin





11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signature - *Entente relative au déneigement - projet de développement domiciliaire Square Candiac*
- 11.2. Cautionnement - rejet d'eaux pluviales - permis NA30-19-008

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1441 édictant les tarifs municipaux
- 12.2. Avis de motion - Règlement 1442 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en districts électoraux

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-01-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 18 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires des 2 et 18 décembre 2019 du conseil.

20-01-03 PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0032;

CONSIDÉRANT l'*Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon* (la Régie) conclue entre la Municipalité de Saint-Mathieu et les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Sainte-Catherine, entrée en vigueur le 16 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été conclue pour une période de dix ans, renouvelable automatiquement pour la même période, à moins que l'une des municipalités ne manifeste par résolution, au moins 9 mois à l'avance, son désir d'y mettre fin;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées en temps opportun par la Municipalité de Saint-Mathieu et les villes de Saint-Constant, Delson et Saint-Philippe à l'effet de ne pas renouveler l'entente sous sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT la participation aux travaux de négociation des maires et directions générales des municipalités parties à l'Entente en vue de conclure une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT l'impasse sur laquelle se sont butées les parties dans le cadre de la négociation;

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-227 du conseil d'administration de la Régie demandant à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger l'entente pour une durée de 4 mois à compter du 16 novembre 2019, et la réponse favorable de la ministre en date du 28 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité aviseur par le conseil d'administration de la Régie afin d'élaborer un projet d'entente et de faire des recommandations aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-62 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Candiac lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2019, confirmant son désir de maintenir la méthode de calcul des quotes-parts respectives, telles qu'établies selon l'entente échu le 31 décembre 2018, de permettre que les municipalités soient desservies par des services à la carte et que les particularités de chacun des territoires soient reconnues;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité aviseur présenté au conseil d'administration de la Régie le 11 décembre 2019 ne reflète pas l'ensemble des demandes de la Ville de Candiac, telles que mentionnées dans sa résolution 19-04-62.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac rejette la recommandation du comité aviseur de la Régie intermunicipale de police Roussillon du 11 décembre 2019 et s'oppose au projet d'entente intermunicipale qui en découle;

QUE la Ville de Candiac questionne notamment le critère de la richesse foncière uniformisée (RFU) retenu par le comité aviseur, ce critère n'ayant aucun lien pertinent avec les coûts reliés aux interventions en matière de sécurité civile;

QUE la Ville de Candiac communiquera au comité aviseur, dans les plus brefs délais, les alternatives envisageables et financièrement plus avantageuses, tout en maintenant les services de sécurité civile de niveau 2 pour sa population;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux membres du comité aviseur, aux maires et directeurs généraux des villes membres de la Régie, aux députés provinciaux de La Prairie et de Sanguinet, à la ministre de la Sécurité publique et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.





Ville de Candiac

20-01-04 COUR MUNICIPALE COMMUNE CANDIAC- STE-CATHERINE - RÉVISION DE L'ENTENTE - COMITÉ INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0027;

CONSIDÉRANT l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune entre les villes de Candiac et de Sainte-Catherine adoptée en 1995 et modifiée en 1999;

CONSIDÉRANT la résolution 377-12-19 adoptée par la Ville de Sainte-Catherine afin de réviser cette entente et de constituer le comité intermunicipal pour la Cour municipale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit révisée l'entente intermunicipale de la Cour municipale commune;

QUE soit nommé monsieur le conseiller Daniel Grenier afin de représenter la Ville de Candiac au sein du comité intermunicipal de la Cour municipale.

20-01-05 APPUI - FINANCEMENT DES SERVICES DE POLICE MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0022;

CONSIDÉRANT les subventions accordées par le ministère de la Sécurité publique aux villes utilisant les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT le financement inéquitable des services de police municipaux pour les villes possédant leur propre service de police;

CONSIDÉRANT les représentations et demandes de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec quant à l'équité dans le financement des services de police;

CONSIDÉRANT les augmentations de coûts sans cesse grandissantes des services de police municipaux;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des villes et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT les travaux visant le dépôt d'un livre vert sur la police.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE la Ville de Candiac demande à la ministre de la Sécurité publique de revoir le système de financement des services de police municipaux au Québec afin d'atteindre une équité pour l'ensemble des villes et citoyens en matière de coûts reliés aux services policiers;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, ainsi qu'aux villes membres du territoire du Roussillon.

20-01-06 APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LA RÉFORME SUR LA FISCALITÉ AGRICOLE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0024;

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi 48 intitulé *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac exprime son désaccord avec le projet de loi 48 dans sa forme actuelle;





Ville de Candiac

QUE la Ville demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et s'engage plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au député provincial de La Prairie, monsieur Christian Dubé, au député fédéral de La Prairie, monsieur Alain Therrien, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

2. ***DIRECTION GÉNÉRALE***

3. ***SERVICE DES COMMUNICATIONS***

20-01-07 OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME DE GESTION DE CONTENU DU SITE WEB - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0531;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat de mise à niveau et d'optimisation du système de gestion de contenu du site Web (CMS) de la Ville de Candiac à des fins de sécurité (PTI F20-080);

CONSIDÉRANT QUE l'agence Locomotive inc. est la conceptrice du site Web de la Ville et de son CMS.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à l'agence Locomotive inc. le contrat de mise à niveau et d'optimisation du CMS du site Web de la Ville de Candiac, jusqu'à concurrence d'un montant de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour ce montant, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.





4. SERVICE DES FINANCES

20-01-08 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - DÉCEMBRE 2019

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 22 novembre au 31 décembre 2019 pour un total de 4 721 716,51 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-01-09 DÉPÔT - RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2019

La trésorière dépose au conseil les rapports des virements budgétaires pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-01-10 ADOPTION BUDGET ET QUOTE-PART 2020 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0572;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Roussillon a été adopté par son conseil d'administration à la séance du 13 novembre 2019 (résolution 19-11-209);

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre son budget, pour adoption, à chaque municipalité membre, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à verser à la Régie la quote-part de la Ville de Candiac pour l'année 2020 au montant de 4 656 822 \$.





Ville de Candiac

20-01-11 QUOTE-PART 2020 - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit contribuer au transport collectif de la grande région métropolitaine de Montréal pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le paiement de la quote-part pour l'année 2020 à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant de 2 109 744 \$.

20-01-12 QUOTE-PART 2020 - MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0579.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le paiement de la quote-part de la Ville de Candiac, pour l'année 2020, à la MRC de Roussillon, au montant de 404 200 \$.

20-01-13 RECONDUCTIONS DES CONTRATS 2020 - APPLICATIONS ACCEO ET PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'octroi des différents contrats pour le soutien des logiciels et progiciels des différents services de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient reconduits les contrats de PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien des différents logiciels ACCEO et PG Solutions de la Ville de Candiac, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, au coût de 112 250 \$, plus les taxes applicables.





20-01-14 AUTORISATION DE DÉPENSES - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS - PROJETS D'IMMOBILISATIONS - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0013 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la trésorière et directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 335 000 \$, plus les taxes applicables :

N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
F19-005	Mandat pour infrastructures de données	40 000 \$
F20-001	Sécurité informatique	100 000 \$
F20-003	Audit pour les outils JMAP	35 000 \$
F20-004	Projet Innovation et ville intelligente	95 000 \$
F20-022	Équipements informatiques divers	65 000 \$
	Total	335 000 \$

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour chacun des montants ci-haut mentionnés, pour un montant total de 335 000 \$, plus les taxes applicables, remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs.

5. SERVICES JURIDIQUES

20-01-15 DEMANDE D'ORDONNANCE DE DÉMOLITION AU 17, AVENUE DE GENÈVE - ENTENTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0588;

CONSIDÉRANT QU'une entente verbale de règlement hors cour est intervenue entre la Ville de Candiac et le propriétaire du 17, avenue de Genève le 12 décembre 2019 relativement aux demandes intentées devant la Cour supérieure du district judiciaire de Longueuil sous les numéros 505-17-011488-196 et 505-22-028575-191.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les modalités de cette entente suivant le rapport communiqué aux membres du conseil;





QUE la directrice des Services juridiques ou en son absence, la directrice générale par intérim, soit autorisée à signer l'entente à intervenir entre les parties, pour et au nom de la Ville de Candiac, ainsi que tout document et modalités inhérentes audit règlement, comprenant les engagements rétroactifs entendus.

6. SERVICE DES LOISIRS

20-01-16 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0591.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide aux athlètes* :

Événements	Montants	Noms des participants
Jeux panaméricains 2019, handball féminin, du 24 au 31 juillet 2019, à Lima (Pérou)	500 \$	Madame Myriam Zimmer
Championnat provincial scolaire de flag-football 2019, les 8 et 9 juin 2019, à Trois-Rivières (Québec)	150 \$	Monsieur Antoine Lucier Monsieur Philippe Lucier

20-01-17 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE DE CRÉATION D'ORGANISME

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0585.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 1 200 \$ à la Ligue de balle donnée de Candiac et au Club de tennis Candiac pour la création de leur organisme respectif, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et au *Programme d'aide création d'organisme*.





20-01-18 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0029.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 500 \$ à l'Association ringuette Roussillon pour la tenue de la 20^e édition du tournoi de ringuette Brossard-Roussillon, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et au *Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*.

20-01-19 AIDE FINANCIÈRE 2020 - PROGRAMME ACTION JEUNESSE DE CANDIAC (MAISON DES JEUNES L'ANTIDOTE)

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0017;

CONSIDÉRANT QUE l'entente liant la Ville de Candiac et l'organisme Programme action jeunesse de Candiac (Maison des jeunes l'Antidote) prévoit l'octroi d'une aide financière annuelle indexable.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 23 767 \$ à l'organisme Programme action jeunesse de Candiac (Maison des jeunes l'Antidote) pour l'année 2020, payable en deux versements, soit un premier versement d'un montant de 11 883,50 \$ suivant l'adoption de la présente résolution et un deuxième versement d'un montant de 11 883,50 \$ lors de la remise des états financiers.

20-01-20 SIGNATAIRES AUTORISÉS - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0586;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est propriétaire de plusieurs bâtiments et loue des salles à des tiers pour différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités, organisées par la Ville ou par des locataires, nécessitent un permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux et qu'il y a lieu de nommer les représentants de la Ville pour la signature des demandes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise les employés occupant les postes ci-dessous mentionnés afin d'agir à titre de signataires des demandes de permis d'alcool et de tout document requis pour l'émission des permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

- Chef de division, Sports et loisirs, Service des loisirs;
- Chef de division, Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs;
- Coordonnateur, réservations, Service des loisirs;
- Coordonnateur, équipements et domaine public, division Sports et loisirs, Service des loisirs;
- Adjointe administrative, Service des loisirs;
- Secrétaire, Service des loisirs;
- Commis, Service des loisirs;

QUE la résolution 16-03-33 soit remplacée par la présente.

7. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

20-01-21 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE 2019 AU 20 JANVIER 2020

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 3 décembre 2019 au 20 janvier 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

20-01-22 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2020-01

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2020-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la création d'une fonction de *technicien, ressources humaines*, régulier à temps plein, Service des ressources humaines;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





20-01-23 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - CHEF DE SECTION, MÉCANIQUE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Jean-François Bergevin au poste de *chef de section, Mécanique*, Service des travaux publics, classe 10, échelon 6 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 3 février 2020, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre de la directrice générale par intérim en date du 6 janvier 2020 et conservée au dossier de l'employé.

20-01-24 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - ARCHITECTE PAYSAGISTE - CHARGÉ DE PROJETS, DIVISION GÉNIE, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Katerine Beaudry au poste d'*architecte paysagiste - chargée de projets*, division Génie, Service du développement, classe 10, échelon 6 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 2 mars 2020, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre de la directrice générale par intérim en date du 9 janvier 2020 et conservée au dossier de l'employée.

20-01-25 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER - TECHNICIEN, RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Anne-Claire Citerne au poste de *technicienne, ressources humaines*, Service des ressources humaines, col blanc régulier, classe D-B, échelon 1, à compter du 21 janvier 2020, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés





cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 30 mai 2016 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances.

20-01-26 EMBAUCHE - POMPIER RÉGULIER À TEMPS PARTIEL, DIVISION INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauché monsieur Maxime Fréchette au poste de *pompier régulier à temps partiel*, division Incendie, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, classe 3, à compter du 21 janvier 2020, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac;

QUE l'employé obtienne le statut d'employé régulier après avoir complété la période d'essai de 12 mois de travail consécutifs, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE soit reconnue la date d'embauche du 12 août 2018 comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances.

20-01-27 EMBAUCHES - POMPIERS RÉSERVISTES À TEMPS PARTIEL, DIVISION INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient embauchées les personnes suivantes à titre de *pompier réserviste à temps partiel*, division Incendie, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, classe 3, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des pompiers du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Candiac :

Noms	Dates de début
Hugo Lapierre Proulx	21 janvier 2020
Simon Larose	22 janvier 2020
Mark Bellini	23 janvier 2020

QUE chaque employé établisse son lieu de résidence en fonction des dispositions prévues à la convention collective en vigueur (article 10.5), et ce, à l'intérieur d'une période de 6 mois suivant son embauche.





8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

20-01-28 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT - APPEL D'OFFRES 1917-SI

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1917-SI, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Rive Sud Chrysler Dodge inc. le contrat d'acquisition d'un véhicule utilitaire sport 4X4 2020 avec *Police Pack*, pour un montant de 46 824 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1917-SI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

20-01-29 AUTORISATION DE DÉPENSES - PROJETS D'IMMOBILISATIONS - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0004 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du développement soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentielles à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 430 000 \$, plus les taxes applicables :





Ville de Candiac

N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
G19-072	Programme de débranchement des gouttières à l'égout sanitaire	100 000 \$
G20-045	Étude de réhabilitation de l'égout sanitaire du boulevard Montcalm Nord	175 000 \$
G19-069	Installation de structures artistiques dans le marais Sardaigne	25 000 \$
G20-012	Plan d'adaptation et changements climatiques	50 000 \$
F20-005	Arbres solaires pour la place de la Fonderie	80 000 \$
	Total	430 000 \$

QUE soit autorisé le financement de chacun des montants ci-haut mentionnés, pour un montant total de 430 000 \$, plus les taxes applicables, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

20-01-30 AUTORISATION DE DÉPENSES - PISTE DE VÉLO BMX - PROJET D'IMMOBILISATIONS - FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0005 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du développement soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes à la réalisation d'une piste de vélo BMX (PTI G20-054), incluant les contrats et dépenses essentielles à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 220 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement d'un montant de 120 000 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

20-01-31 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - PROJET DE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD MONTCALM NORD

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Candiac une aide financière pour la réalisation d'une piste cyclable unidirectionnelle sur le boulevard Montcalm Nord dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de construction de la piste unidirectionnelle est prévue pour les années 2022-2023.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac demande au ministère des Transports du Québec une prolongation des délais de réalisation de deux ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2023, pour la réalisation du projet de piste cyclable unidirectionnelle sur le boulevard Montcalm Nord.

20-01-32 PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - VÉLOCE III - VOLET 3 - ADOPTION DU RAPPORT DES TRAVAUX SUR LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0030;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien de la Route verte effectués dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - véloce III - volet 3* du ministère des Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac confirme que les travaux d'entretien de la Route verte sur le boulevard Marie-Victorin ont été exécutés pour un montant total de 15 771,48 \$, tel que détaillé dans le rapport des travaux soumis aux membres du conseil, et ce, conformément aux exigences du Programme ci-haut mentionné du Ministère, et que le dossier de vérification a été constitué.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

20-01-33 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.A. - 10 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0594;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :





**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR LA CONSTRUCTION NEUVE**

Approuver les demandes de PIIA pour la construction d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-12-148	22A, boulevard Marie-Victorin	2019-20180	s.o
CCU-2019-12-149	26A, boulevard Marie-Victorin	2019-20182	s.o.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR L'AGRANDISSEMENT**

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2019-12-155	25, avenue d'Aberdeen	2019-20178	• que l'encadrement existant, au pourtour de la porte, soit conservé.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
POUR LA MODIFICATION D'UN P.I.I.A.**

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2019-12-156	4, avenue des Acacias	2019-20184	s.o.

**20-01-34 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE - 22A, 26
ET 26A, BOULEVARD MARIE-VICTORIN**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur ces demandes pour les bâtiments situés aux 22A, 26 et 26A, boulevard Marie-Victorin, dans la zone H-161. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0595 et les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-12-150, CCU-2019-12-151 et CCU-2019-12-152).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* pour les bâtiments situés sur les lots 6 331 627, 6 331 628 et 6 331 630, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, aux adresses civiques 22A, 26 et 26A, boulevard Marie-Victorin, dans la zone H-161, afin de permettre :

- l'aménagement d'une aire de stationnement (allée d'accès) en commun d'une habitation unifamiliale de structure isolée;

à la condition suivante :

- que l'allée d'accès soit d'une largeur de 6 mètres.





11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**20-01-35 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE
RELATIVE AU DÉNEIGEMENT - PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SQUARE
CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0003;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les parties.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative au déneigement - projet de développement domiciliaire Square Candiac à intervenir avec 9227-1584 Québec inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**20-01-36 CAUTIONNEMENT - REJET D'EAUX PLUVIALES -
PERMIS NA30-19-008**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0592;

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-28 par laquelle la Ville de Candiac s'engage à effectuer les travaux relatifs au rejet des eaux pluviales dans l'emprise de Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. (NA-30) pour le projet de développement domiciliaire TOD Quartier de la gare;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention du permis NA30-19-008 requiert un cautionnement de 100 000 \$ valide pour toute la période des travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la convention d'indemnisation proposée, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer la convention et tout autre document afférent, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE soit autorisée la dépense d'un montant de 1500 \$ pour le paiement de la prime afférente au cautionnement;

QUE soit autorisée la dépense du montant requis pour le maintien du cautionnement pour toute la période des travaux au cours des années à venir.





12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

20-01-37 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1441 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1441 édictant les tarifs municipaux sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

20-01-38 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1442 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1442 édictant la division du territoire de la Ville de Candiac en districts électoraux sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

13. DIVERS

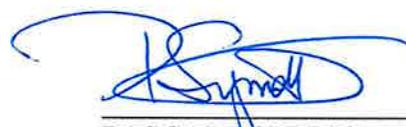
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 36.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

